

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 22 décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 15 décembre 2016

Publié le 23 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 58

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Yves PIAN	M. Guillaume RUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Christine MARTIN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Océane CHARRET-GODARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François DESEILLE	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Colette POPARD	M. Denis HAMEAU	M. Jean-Louis DUMONT
M. André GERVAIS	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Damien THIEULEUX
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	M. François HELIE	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER.
Mme Anne DILLENSEGER	M. Hervé BRUYERE	
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Louise MARIN	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Christine MARTIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Adrien GUENE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nurray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. André GERVAIS
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Florence LUCISANO pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	Mme Céline TONOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
Approbation du Projet de Territoire du Grand Dijon

Lors du dîner des Maires du 1er avril 2015, à l'initiative d'Alain Millot, nous avons engagé une réflexion collective, prospective, sous forme d'élaboration d'un Projet de Territoire.

Nous souhaitons ainsi faire face à un contexte tout à fait nouveau, sans doute plus difficile pour les collectivités territoriales, avec de nouveaux enjeux et défis à relever sur des questions essentielles : la démographie, l'écologie, le développement économique, la cohésion sociale et la gestion de nos institutions.

Nous souhaitons aussi prolonger et conforter notre passage en Communauté Urbaine par la construction d'un Projet qui puisse constituer le socle, la feuille de route qui guidera notre programme, le renouvellement de nos politiques publiques, le renforcement du dialogue avec les communes dans un objectif toujours affirmé de trouver les meilleurs chemins du développement.

Les services ont engagé ce travail ; un comité de pilotage (COPIL) composé d'élus représentant la diversité des communes a été mis en place, présidé par Pierre Pribetich et José Almeida. La mobilisation des élus s'est ensuite pleinement engagée à partir de la journée communautaire des élus du 20 septembre 2015. Celle-ci s'est prolongée en octobre et novembre 2015, par des groupes de travail ouverts à tous les élus des communes et qui se sont concrétisés par 250 participants en 10 réunions.

La synthèse des propositions de cette large participation s'est alors construite, animée par le COPIL et le Président.

La première version du Projet, ainsi rédigé et mis en forme, a été présentée au débat de tous les élus, le 10 septembre 2016, où il reçut un accueil très favorable.

Il s'agit aujourd'hui de terminer ces débats et d'approuver définitivement par un vote ce Projet. Celui-ci est présenté sous la forme que vous avez reçue. Il prend en compte bien évidemment les propositions d'amendements faites le 10 septembre 2016 qui s'intègrent de façon opérationnelle dans la cohérence du Projet.

Vous trouverez aussi, quelques extraits des présentations orales faites par des membres du COPIL lors de cette journée communautaire des élus.

Les amendements retenus portent sur l'objectif d'autosuffisance alimentaire à 10 ans, l'accessibilité globale aux personnes âgées et handicapées, et la prise en compte explicite du Canal de Bourgogne dans la trame verte et bleue.

Ces amendements montrent bien que les grandes lignes du Projet de Territoire proposées ont fait consensus et accord.

Je veux rappeler ici ce qu'elles sont.

D'abord 3 grandes ambitions :

- Celle du développement global et durable, car sans celui-ci, il n'y aura pas d'avenir pour notre territoire.
- Celle du rayonnement de notre agglomération, car le rayonnement, l'attractivité des territoires est aujourd'hui un élément nécessaire à la dynamique de leur développement.
- Nous souhaitons aussi gouverner large parce qu'il nous faut dialoguer, rassembler, fédérer, coopérer, à l'interne et aussi hors de nos limites comme notre position de Capitale Régionale nous y oblige.

Ces 3 grandes ambitions se construiront autour de 7 piliers prioritaires de notre action :

- Soutenir la croissance démographique
- Fortifier l'économie du présent par l'excellence
- Miser sur la révolution numérique pour bâtir l'économie du futur
- Faire du tourisme un acteur majeur du développement
- Réussir la transition écologique
- Favoriser les nouvelles mobilités
- Mettre en œuvre le bien-vivre ensemble

Ces programmes sont détaillés dans le document.

D'ores et déjà, tout ceci alimente nos travaux et nos projets. Par exemple :

- Le Projet de Territoire constitue l'état O, le socle du PADD de notre futur PLUiHD et constituera aussi celui de la révision à venir du PCET.
- Nous avons voté il y a 15 jours la transformation de notre Office de Tourisme en EPIC.
- Le « service aux communes », la poursuite des mutualisations sont en cours de démarrage, ainsi que le groupe de travail autour des usages et de la gestion des Equipements.

Mais on peut citer bien évidemment plein d'autres projets qui démarrent, comme par exemple l'écosystème FoodTech Dijon BFC, labellisé Frenchtech et le lancement de la plateforme interclusters Valmy avec Wind for futur et GA2B. Et d'autres viendront.

Bien sûr et pour conclure, ce Projet nous inscrit dans la perspective d'une transformation en Métropole en cohérence avec notre statut de Capitale Régionale.

Cette évolution, cette transformation s'impose au-delà du débat législatif, car l'obligation qui nous est faite au travers de notre responsabilité de Capitale Régionale est bien de se mettre en cohérence avec ce modèle de développement, la Métropole, qui est aujourd'hui celui qui dynamise de la façon la plus efficace les territoires français, européens et mondiaux.

Notre évolution institutionnelle depuis le premier syndicat intercommunal s'est toujours construite sur l'objectif de développement et de cohésion. Nous devons continuer.

Approuver ce Projet de Territoire est donc une étape majeure pour poursuivre notre marche en avant.

Je vous invite donc à le faire de la façon la plus large possible.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- d'approuver le Projet de Territoire de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

SCRUTIN : POUR : 63

CONTRE : 3

DONT 16 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 8

NE SE PRONONCE PAS : 0